



SAINT- JUDOCE

LETTRE D'INFOS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2021

EN BREF

MAIRIE

02 96 27 41 59

Le Bourg, 22630 Saint-Judoce

Lundi, mardi, vendredi et samedi, 10 h - 12 h
mairiestjudoce@wanadoo.fr

URGENCES

**La mairie est équipée d'un défibrillateur.
Il se trouve sur la façade, près de la porte
du bureau du Maire, à gauche côté jardin.**

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

SANTÉ (Évran)

Cabinet médical	02 96 27 40 56
Cabinet kiné	02 96 27 47 32
Cabinet infirmier	02 96 27 49 60
Ambulances :	02 96 27 47 27
Pharmacie :	02 96 27 40 28
Podologue	02 96 27 43 04
Orthophoniste	02 96 27 57 93
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

DÉCHÈTERIE (Évran)

Lundi :	14 h 00 – 17 h 45
Mardi :	fermée
Mercredi :	08 h 45 – 12 h 30
Jeudi à samedi :	08 h 45 – 12 h 30
<u>et de</u>	14 h 00 – 17 h 45

- ◆ Modification du Budget Primitif 2021 ;
- ◆ Attribution marché chauffage de l'église ;
- ◆ Attribution marché remise en état des joints de l'église ;
- ◆ Cession terrain communal pour un projet de lotissement ;
- ◆ Informations diverses.



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021.

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Sylvie Jaquet, Marie-Claire Cotteaux, Patrick Yver, Jérôme Nicolas, Sandra Charité, Michel Moy, Philippe Nogues.

Étaient absents excusés : Karen Boissière et Francis Portero qui avaient remis un pouvoir.

POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Adoption de nouveaux montants en recettes et dépenses modifiant le budget primitif 2021 qui avait :

Le budget primitif indique les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant l'exercice. Toutefois, au moment du vote tous les éléments ne sont pas forcément connus avec précision, notamment les dotations de l'Etat. Concernant l'exercice 2021, la différence entre le prévisionnel et le réel existe est significatif. En conséquence, le Conseil Municipal, a adopté une décision modificative. Les nouveaux montants sont les suivants :

- impôts directs locaux : 120.356 € (au lieu de 115 144 €) ;
- compensation exonération taxe foncière : 4.351 € (au lieu de 4 289 €) ;
- dotation de solidarité rurale : 52.154 € (au lieu de 49 628 €) ;
- dotation de péréquation : 18.272 € (au lieu de 19 394 €) ;
- dotation aux élus locaux : 3.027 € (au lieu de 3 224 €) ;
- charges exceptionnelles : 149.327,86 € (au lieu de 142 846,86 €).

Attribution du marché chauffage concernant l'église :

Le Conseil municipal, à la majorité (une abstention M.YVER Patrick) a décidé d'attribuer le marché de la mise aux normes de l'installation de chauffage au gaz de l'église à la société DELESTRE pour un montant de 5.977,86 € TTC.

Attribution du marché de la remise en état des joints de l'église :

Les joints du mur de l'église s'étant considérablement dégradés dans le temps, soit par l'humidité, soit par les picotements des oiseaux. Le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de réfection. Trois entreprises ont été consultées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a attribué le marché de remise en état des joints extérieurs sur une hauteur d'environ 1,20 m à la SARL BEAUJOUR Frères, pour un montant de 9.987,30 € HT.

Cession du terrain communal parcelles A342, A343, A1153 en zone 1AUh2 :

Le PLUiH de Dinan Agglomération a classé les parcelles A342, A343, A1153 en zone 1AUh2. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) a fixé les objectifs généraux d'aménagement du site. Sur cette OAP, la commune est propriétaire de parcelles d'une superficie totale de 11.976 m². En fonction du règlement du PLUiH le nombre de logements minimum constructibles est de 16 sans obligation de logements sociaux. Plusieurs lotisseurs ont été intéressés par le projet, deux ont été retenus. Ils ont présenté lors de commissions ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux leurs propositions d'acquisition. Après débats, réflexions, en fonction de plusieurs critères qui nous paraissaient indispensables dont la proposition de vente des lots à un prix raisonnable.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité a décidé de céder à la SAS LAMOTTE AMENAGEUR LOTISSEUR les terrains cadastrés A 342 et A 343 d'une superficie totale de 11.976 m² au prix de 125.000 € soit 10,46 € le m² Les différents frais de bornages et de rédaction d'actes seront supportés par l'acquéreur.

Les différents lots seront d'une surface allant de 540 m² à 812 m² soit une moyenne de 617 m². L'entrée du lotissement est située côté route du Champ Hervé. A l'intérieur du lotissement, la desserte sera assurée par une voirie partagée, zone 20 km/h avec une priorité pour les piétons. Une connexion piétonne d'une largeur de 2,00 m en sable stabilisé renforcé reliera la voirie du lotissement au chemin creux situé à l'ouest. Deux poches de stationnement public en enrobé ainsi que deux places de stationnement privatif en enclave non close seront réalisées. Un bassin d'orage paysager et non clos au nord-est sera prévu pour capter les eaux de ruissellement de la voirie et le trop plein des puisards de chaque lot (cas de très fortes pluies). La viabilisation nécessaire équipera chaque lot (eau potable, coffret ou citerneau, téléphone/fibre optique, basse tension). L'éclairage public sera mis en place depuis la rue du Champ Hervé. Les haies périphériques existantes seront conservées et nettoyées en cas de besoin.

Après consultation des services de Dinan Agglomération, un assainissement collectif n'étant pas envisageable, les futurs acquéreurs devront équiper leur lot d'un système autonome d'assainissement.

La SAS LAMOTTE AMENAGEUR LOTISSEUR nous a présenté le planning prévisionnel suivant :

- signature et promesse de vente : mai 2021 ;
- dépôt permis d'aménager : octobre 2021 ;
- obtention du permis d'aménager : janvier 2022 ;
- lancement commercial : février 2022 ;
- purge du permis d'aménager : avril 2022 ;
- obtention de la GFA (Garantie Financement Achèvement) : septembre 2022 ;
- signature acte authentique (paiement effectif) : octobre 2022 ;
- lancement des travaux : février 2023 ;
- achèvement et livraison : juin 2023.

Ultérieurement, nous aurons à choisir l'adressage et le nom de rue du lotissement.

Un règlement sera élaboré en collaboration entre l'acheteur, la municipalité, en partenariat avec Dinan Agglomération.

INFORMATIONS GENERALES :

Dates à retenir :

- 20 juin 2021 : élections départementales et régionales (1^{er} tour) de 8h00 à 18h00 ;
- 24 juin 2021 : 20h00, Conseil Municipal Saint-Judoce ;
- 27 juin 2021 : élections départementales et régionales (2^{ème} tour) de 8h00 à 18h00 ;
- 03 juillet 2021 : bourg de Saint-Judoce, fête communale (Des informations complémentaires vous seront transmises ultérieurement) ;

Frelons asiatiques :

Depuis quelques semaines, les frelons asiatiques sont sortis de leur hibernation. Vous souhaitez signaler un nid sur votre propriété, contactez la commune, l'agent technique constatera la présence effective et la localisation du nid. Un prestataire spécialisé et conventionné interviendra. La commune et Dinan Agglomération prennent en charge 100 % de la prestation.